

LEVÉES SPÉCIALES AUX BUREAUX 12 et 30 (PÉRIODE DE L'ÉTOILE CHIFFRÉE)

Les levées ordinaires

Pendant la période de l'étoile chiffrée, il y avait sept levées dans les bureaux de quartier. Ce service est sans surtaxe. Les lettres sont frappées du timbre à date n° 1530 avec indication du numéro de la levée (de 1 à 7). La septième levée s'effectue à 21h 30 dans les bureaux de quartier.

Les lettres à destination de la province et de l'étranger prises en charge après la sixième levée et ne bénéficiant pas d'une levée exceptionnelle ou spéciale sont frappées du timbre à date de la septième levée et de la griffe «**Après le départ**». Leur prise en charge est donc reportée au lendemain matin par le premier ambulant de jour.



Lettre du 22 octobre 1865 du **bureau 20** R. S^T-DOMque-S^T-Gn, 56 pour Auxerre (Yonne)

Timbre à date n° 1530 et losange 20 (à la place de l'étoile 20)

7^{ème} levée et griffe « **Après le départ** » pour indiquer que la lettre sera prise en charge le lendemain matin.

Les levées exceptionnelles

La loi du 9 mai 1863 permet au public de profiter de deux départs après la sixième levée du jour.

Dans les bureaux 2, 3, 4, 7, 12, 15, 17, 20, 22, 28, puis 35 (en 1866) et 8 (en 1867) :
Première levée exceptionnelle de 5 heures 45 à 6 heures (surtaxe de 20 centimes par lettre).

Seconde levée exceptionnelle de 6 heures à 6 heures 15 (surtaxe de 40 centimes par lettre).

Dans les bureaux 1 et 24, puis 11 (en 1865)

Première levée exceptionnelle de 6 heures à 6 heures 15 (surtaxe de 20 centimes par lettre).

Seconde levée exceptionnelle de 6 heures 15 à 6 heures 30 (surtaxe de 40 centimes par lettre).

Le service des levées exceptionnelles est donc **payant**. Lorsque les plis sont correctement affranchis, ils sont frappés d'un timbre à date octogonal avec indication du numéro de la levée exceptionnelle.

Lettre du 13 août 1873 du **bureau 28** R. Cardinal-Lemoine pour Niort (Deux-Sèvres)

Timbre à date n° 1615 de levée exceptionnelle et étoile 28.

Délai E1 (premier délai) entre 5h45 et 6h. Affranchissement à 45 centimes, 25 centimes pour le port de la lettre et 20 centimes supplémentaires pour la levée exceptionnelle.



Levées spéciales

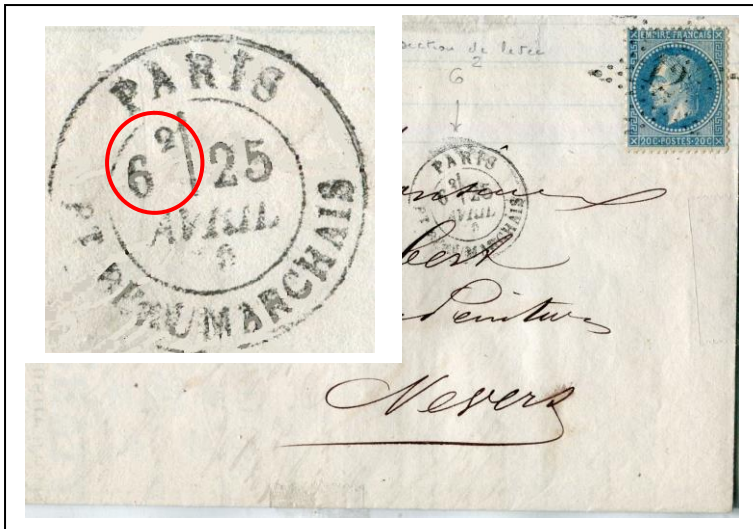
D'après diverses délibérations du Conseil des Postes, les bureaux voisins des gares devaient recevoir, en dernière limite d'heure, les plis affranchis destinés aux localités desservies par les ambulants partant de leur gare, et les leur apporter dix minutes avant le départ du train.

Cette mesure, permettait au public de profiter du départ des bureaux ambulants après les heures des levées ordinaires. Dans un premier temps, une levée supplémentaire unique se pratiquait à 7 heures du soir dans les bureaux B, D1, D2, D3, E, F1 et H4. (Période des losanges). En 1858, ces levées d'abord nommées exceptionnelles prennent le nom de "*levées spéciales*".

Ce service a fonctionné pendant toute la période de l'étoile chiffrée. Il concernait, durant cette période, huit bureaux de quartier : 3, 10, **12**, 14, 18, 26, **30** et 33. Le tri s'effectuait dans les bureaux ambulants.

Il ne semble pas que les bureaux 3, 10, 14, 18, 26 et 33 aient utilisé des timbres à dates particuliers pour ce service pendant la période de l'étoile et chiffres, on ne peut donc pas distinguer les lettres ayant profité des levées spéciales.

Par contre, il existe des lettres émanant des **bureaux 12 et 30**, dont le timbre à date de la sixième levée porte, à droite de l'indication de levée, un petit chiffre 1, 2 ou 3 en exposant. Ce timbre à date est référencé sous le numéro 1532 dans la nomenclature Rochette. Il semble que cela corresponde à un indicatif de levée spéciale.



Lettre du 25 avril 1870 du B^T
Beaumarchais (**bureau 12**)
pour Nevers (Nièvre)

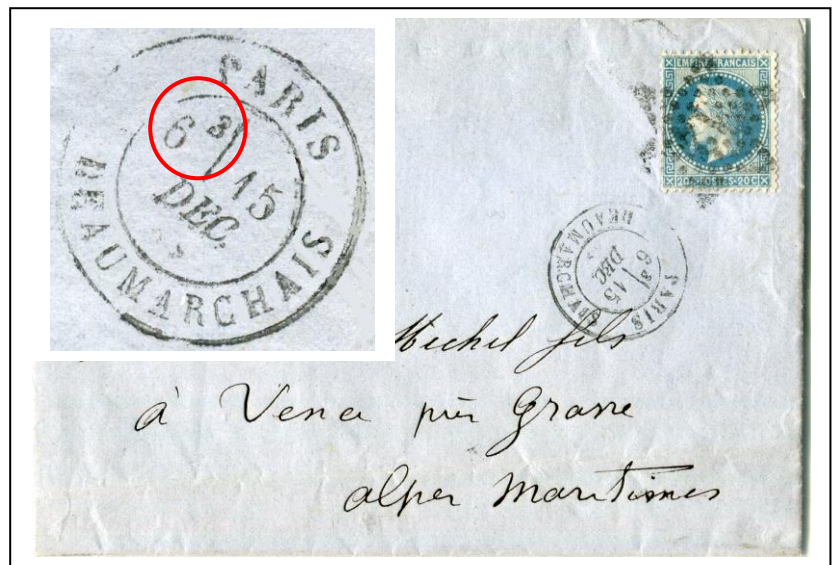
Timbre à date n° 1532 levée **6²**

Au verso, ambulant Paris
Clermont daté du 25 avril.

Lettre du 15 décembre 1869
du Boulevard Beaumarchais
(**bureau 12**) pour Vence
(Alpes Maritimes)

Timbre à date n° 1532 levée **6³**

Au verso, ambulant Paris
Lyon daté du 15 décembre.



Lettre du 11 janvier 1870 du
B^T. Mazas (**bureau 30**) pour
Saint-Denis (Seine)

Timbre à date n° 1532 levée **6²**

Au verso, timbre à date de
Saint-Denis-sur-Seine 1^{ère}
levée : le pli a donc été pris en
charge le soir par l'ambulant



Pour être complet concernant ces timbres à date, Pothion indique un timbre à date à indice au bureau 26 de la gare du Nord. Jean-Claude Delwaulle dans son ouvrage « Les bureaux de quartier de Paris 1863/1876 » dit ne l'avoir jamais vu. Moi non plus.

François Lecoq

Sources : le catalogue de Jean Pothion, les bureaux de quartier de Paris (J.C. Delwaulle), levées ordinaires, exceptionnelles et spéciales de J.F. Estel.